

Acte à classer

DCM241030_001

1 En préparation **2** En attente retour
Préfecture **3** > AR reçu < **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-07T08-42-07.00 (MI256726638)

Identifiant unique de l'acte :

974-219740099-20241107-DCM241030_001-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
09 JUILLET 2024

Date de décision : 07/11/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DCM241030_001 Approbation PV CM Multicanal : Non
du 09.07.24.PDF

Pièces jointes :

Affaire1 Annexe1 PV CM Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif
du 09.07.24.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : Secrétariat Général

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/11/24 à 08:42

Par PERRIER Viviane

Transmis

Date 07/11/24 à 08:42

Par PERRIER Viviane

Accusé de réception

Date 07/11/24 à 08:47

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Événementiel du Parc du Colosse, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune de Saint-André.

ETAIENT PRESENTS :

Joé BEDIER – Jean-Marc PEQUIN – Primilla CEVAMY – Jean-Paul CONSTANT – Jean-Yannick RAMIN – Laurent PAPAYA – Jimmye MANGAR RAZEBASSIA – Jean-Thierry ASSICANON – Jean-Pierre GOURAMA – Jimmy GRONDIN – Marie Linda VIRAPIN KICHENIN – Marie Josette SABABADY – Migline GRONDIN – Adélaïde CERVEAUX – Michel MAZEAU – Maryse Brigitte ALAMELE – Alain MOUTAMA RAMAYE – Charles PERRIER – Marie LARIVIERE – Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY – Valérie Larissa BALBINE – Stéphanie POÏNY TOPLAN – Elodie PRAUD – Audrey PERIANIN CARPIN - Jean-Marie VIRAPOULLE – Marie Lise CHANE TO – Odile RAMIN – Viviane BEN HAMIDA – Jean-Claude FENELON – Stéphane SOUPRAMANIEN – Ludovic BARBE

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- Laurent RAMASSAMY a donné pouvoir à Jean-Paul CONSTANT
- Alexa SOUPOU a donné pouvoir à Jean-Yannick RAMIN
- Gilles NAZE a donné pouvoir à Jean-Thierry ASSICANON
- Georges PARVEDY a donné pouvoir à Joé BEDIER
- Isabelle PERMACAONDIN a donné pouvoir à Migline GRONDIN
- Sabrina BENOIT a donné pouvoir à Josette SABABADY
- Moussa SAID a donné pouvoir à Laurent PAPAYA
- Rosange LATCHOUMY a donné pouvoir à Jean-Claude FENELON
- Sydney SINAMA a donné pouvoir à Jean-Marie VIRAPOULLE

ETAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTES :

- Catherine Anne PAYET
 - Serge René MAILLOT
 - Sabrina DIJOUX
 - Marie Hélène NAUD CARPANIN
 - Alain Bernard SINARETTY RAMARETTY
-
- Date de convocation : 03 juillet 2024
 - Date d'affichage : 03 juillet 2024
-
- Nombre de conseillers en exercice : 45
 - Nombre de présents : 31
 - Nombre de représentés : 09
 - Nombre d'absents : 05
 - Nombre de votants : 40

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée a approuvé :

ADMINISTRATION GENERALE

AFFAIRE N°1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 JUIN 2024

AFFAIRE N°2/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

AFFAIRE N°3/ CREATION D'EMPLOI (POSTES INEXISTANTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS)

SAINT-ANDRE - UNE VILLE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVE

AFFAIRE N°4/ DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AP 1675 ET AP 834P

AFFAIRE N°5/ OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC CRESSONNIERE 1 - SIGNATURE DE LA CESSION PAR LA SIDR A LA SCCV RIVIERE DU MAT DE LA PARCELLE BE 1588

AFFAIRE N°6/ RETROCESSION VRD ETANG I – CAMBUSTON ACCORD DE PRINCIPE

AFFAIRE N°7/ ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AY 1031

AFFAIRE N°8/ ABROGATION DE LA DECISION N° 25 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DECBRE 2023

AFFAIRE N°9/ VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AV 633

AFFAIRE N°10/ CLOTURE DE CONCESSION – INVENTAIRE DES BIENS DE REPRISE ET DE RETOUR

SAINT-ANDRE – UNE GOUVERNANCE DEDIEE DE PROXIMITE

AFFAIRE N°11/ PRESENTATION DU PLAN SENIORS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE

AFFAIRE N°12/ PRESENTATION DU PLAN DE PROPETE DE LA VILLE

AFFAIRE N°13/ RECONDUCTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

AFFAIRE N°14/ REGLEMENT INTERIEUR CHAMBRE FUNERAIRE

AJOUT EN SEANCE

AFFAIRE N°15/ BASSIN DE BAINNADE DU COLOSSE - TRANSACTION

La séance est ouverte, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la Commune de Saint-André, à 17H45.

M. le Maire : Bien, bonsoir, Mesdames, Messieurs, chers élus, mes chers collègues. Je vais donc passer la parole à Madame CEVAMY pour procéder à l'appel des élus.

Madame Primilla CEVAMY est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des conseillers municipaux et au contrôle des délégations de vote.

Monsieur le Maire fait remarquer que le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

M. le Maire : Je vous rappelle qu'il y a, à l'ordre de ce conseil municipal, 14 points, dont une affaire sur table. Il y a :

- L'approbation du conseil municipal du 06 juin 2024,
- L'affaire 2, c'est les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation,
- La création d'emplois, c'est en affaire 3,
- L'affaire 4, désaffectation et déclassement des parcelles communales cadastrées 16, 75 et 834,
- Affaire 5, opération d'aménagement ZAC Cressonnière,
- Affaire 6, rétrocession VRD Etang – Cambuston,
- Affaire 7, acquisition de la parcelle AY 1031,
- Affaire 8, abrogation de la décision numéro 25 du conseil municipal, en date du 14 décembre 2023,
- Affaire 9, vente de la parcelle communale cadastrée AV 633,
- Affaire 10, clôture de concession – inventaire des biens de reprise et de retour,
- Affaire 11, présentation du plan sénior de la commune de Saint-André,
- Affaire 12, présentation du plan de propreté de la ville,
- Affaire 13, reconduction du contrat local de santé,
- Et l'affaire 14, règlement intérieur, chambre funéraire,
- Et l'affaire 15, c'est un ajout en séance donc bassin de baignade du Colosse – transaction.

Avant de commencer donc ce conseil municipal, je voulais dire quelques mots à propos des élections qui se sont déroulées récemment.

Donc, il était important pour moi de féliciter tout d'abord les 2 députés réélus sur notre commune. Ils ont été reconduits dans leur mandat ce dimanche 7 juillet, après la dissolution de l'Assemblée Nationale, décidée unilatéralement par le Président de la République.

J'adresse donc mes chaleureuses félicitations à Monsieur Jean-Hugues RATENON, député de la 5^{ème} circonscription, et à Monsieur Frédéric MAILLOT, député de la 6^{ème} circonscription.

Cette élection législative exceptionnelle est intervenue suite aux résultats des élections européennes. Elle a donc doublement sollicité les services de la collectivité. Et je tiens donc à remercier solennellement l'ensemble des agents municipaux qui se sont mobilisés et qui ont contribué à la bonne organisation des opérations.

Par ailleurs, cette élection inédite pour le territoire français a relevé la montée de l'extrême droite, particulièrement dans les territoires les plus désœuvrés. Il en ressort comme principal enseignement que nous devons travailler collectivement pour le rééquilibrage économique de notre micro région. C'est là où les investissements doivent se poursuivre afin de proposer un développement plus vertueux à nos concitoyens.

Je retiendrai donc de cette élection que les députés sortants ont été reconduits dans leurs fonctions, et je tiens à les féliciter collectivement. Il nous faut travailler donc pour un projet commun pour la Réunion où l'éducation, le développement territorial et humain est le fer de lance de notre avenir. C'est cette 3^{ème} voie, celle de la responsabilité et de la raison qui doivent l'emporter sur les intérêts personnels et électoralistes.

Être élu, c'est porter des responsabilités lourdes, c'est incarner une vision et ne pas pratiquer la langue de bois. Je clôturerai donc mon propos introductif en renouvelant mes félicitations aux députés Jean-Hugues RATENON et Frédéric MAILLOT. Je leur souhaite bon courage dans leurs travaux à l'Assemblée Nationale.

AFFAIRE N°1 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024

On passe donc à l'affaire 1, qui est à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 6 juin 2024. Avez-vous des remarques ? Oui ?

M. VIRAPOULLE : Bonjour Monsieur le Maire, bonjour à tous les élus. Je n'ai pas de remarques, si ce n'est que nous allons nous abstenir, pour la simple raison que nous avons reçu en séance le procès-verbal. Effectivement, on nous a indiqué qu'il pouvait être consultable en mairie, ce qui est inhabituel. Nous n'avons pas eu le temps de consulter le procès-verbal. Nous nous abstenons.

M. le Maire : Très bien. Donc qui est contre, abstention ? Adopté à la majorité.

Bienvenue Stéphanie.

AFFAIRE N°2 / MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

M. le Maire : Alors l'affaire 2, c'est les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation. Je crois que c'est Monsieur Ramin qui va s'en charger.

M. Ramin : Oui, merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Donc s'agissant de ces modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation, il vous est rappelé que ce compte est instauré par ordonnance du 19 janvier 2017. Nos agents sont dotés d'un compte personnel d'activité qui comprend deux volets, le compte d'engagement citoyen et également le compte personnel de formation qui nous intéresse plus particulièrement ce soir. Dans le cadre général, les employés communaux acquièrent 25 heures maximum par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 150 heures maximum, sachant que le crédit peut aller jusqu'à 400 heures pour les agents de catégorie C, plus particulièrement pour la ville de Saint-André, ce qui avait été discuté.

C'est là pour l'instruction. Une demande qui sera posée au fil de l'eau tout au long de l'année avec un délai maximum d'instruction de 2 mois. Le formalisme des demandes, vous a aussi été stipulé dans la rédaction de l'affaire, ainsi que les critères d'instruction et priorité entre les demandes.

Sur ce sujet particulièrement, le montant, c'est un point clé aussi. Le montant qui a été fixé est de 15 euros par heure.

Vous avez bien noté que les agents acquièrent des heures. Donc, la valorisation qu'on vous propose est de fixer l'indemnisation à 15 euros par heure de CPF. Et également à retenir que ces modalités prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2025 si cette affaire est adoptée ce soir. Voilà Monsieur le Maire.

M. le Maire : Très, très bien. Merci. Merci. Qui souhaite prendre la parole ?

M. Barbe : Bonsoir à tous, bonsoir à toutes. Bonsoir à vous, Monsieur le Maire, bonsoir à vous, chers collègues élus.

Quelques questions par rapport à ce dispositif, notamment le compte personnel de formation. La 1^{ère}, comment est-ce que vous comptez conduire l'information la plus complète, et j'insiste bien, plus complète, auprès de l'ensemble des employés communaux, notamment les employés communaux de catégorie C. Ça, c'est ma 1^{ère} question.

Ensuite, est-ce que vous pourriez, d'ici 1 an nous présenter un bilan qualitatif de l'ensemble des employés communaux aient eu l'information et qu'ils s'en soient saisis de leur compte personnel de formation ?

Il est bien beau de mettre en place ce dispositif, mais il faudrait vérifier, d'ici un an, que l'ensemble des employés communaux aient eu l'information et qu'ils s'en soient saisis, puisque je pense que si vous leur donnez l'information, il pourrait y avoir beaucoup d'employés intéressés par ce dispositif.

Comment allez-vous les accompagner également ? Est-ce qu'il y aura un service dédié pour l'accompagnement des employés communaux, notamment dans les procédures, les démarches à compléter, à remplir, à conduire à leur niveau ? Ensuite, un bilan complet, comme je l'ai dit, d'ici un an, par rapport au compte personnel de formation. Combien d'employés communaux se sont saisis ? Vers quel type de reconversion professionnelle, s'il y a lieu ? Il y a beaucoup d'employés communaux, un certain nombre en arrêt maladie, qui voudrait peut-être, par problématique médicale, vouloir se réorienter vers d'autres branches professionnelles. Quelles seront ces possibilités ? Quelles seront les possibles reconversions professionnelles en parallèle ? Voilà la question que je souhaiterais vous poser.

Personnellement, je ne suis pas convaincu que ce dispositif, notamment le compte personnel de formation, pour les employés communaux, surtout les catégories C, les plus fragiles, que ce soit profitable à l'ensemble des employés de la municipalité. Moi, c'est mon avis personnel. Je demande à voir, et d'ici un an, je demande la présentation d'un bilan qualitatif par rapport à ce dispositif. Merci à vous pour vos réponses.

M. le Maire : Yannick, tu veux répondre ?

M. Ramin : Juste quelques éléments complémentaires. . Évidemment, pour la mise en œuvre d'un tel dispositif, il va falloir avoir, au niveau du service des ressources humaines, 1 ou 2 personnes même qui seront dédiées à cette tâche.

Là-dessus, le DGS va évidemment, pouvoir vous apporter des éléments de comment cela va être positionné au sein de l'organigramme en particulier du service ressources humaines. Et évidemment, sachant qu'on engage... On va engager des montants, on va engager des moyens. On reviendra vers vous pour la présentation des bilans. Vers vous, bien sûr, élus du conseil municipal, mais également vers les élus représentants du personnel au niveau du CST. Voilà ce que je pourrais rajouter, Monsieur le Maire.

M. Le Maire : Très très bien. Non, mais je comprends la question. Et c'est normal, puisque moi, j'avais observé aussi sur ce qui se faisait avant. J'avais constaté que sur le budget formation, et j'avais dit au DGS, j'ai constaté que souvent, les plus diplômés, les bacs + + +, ce sont eux qui profitaient au maximum du budget formation. Et pour moi, c'était pas logique.

Et donc, j'ai demandé à ce qu'on inverse la chose. Je ne dis pas qu'il ne faut pas former les cadres. Je ne dis pas ça. Mais quand même, quand on a un budget qui est gros comme ça, on doit se dire, la majorité doit profiter à ceux qui n'ont pas de formation ou peu de formation.

Récemment encore, je me demandais... J'ai compris aussi qu'il y a des agents qui n'arrivent pas à gérer leur temps. Et vous savez, dans une journée, il y a mettons, 7 heures, et ils ne savent pas s'organiser, planifier, etc... Et donc, oui, il doit certainement exister des formations de ce type.

Il faut que les gens, notamment les cadres intermédiaires, et tout ça, on ne peut pas arriver au travail le lundi et ne pas savoir ce qu'on va faire quand on est à ce niveau de poste. Quand on arrive le lundi, on a un peu anticipé, mettons, le vendredi, on planifie pour la semaine qui vient. On gagne du temps. Et c'est ainsi. Mais je peux comprendre, ils n'ont pas eu de formation, ils ne savent pas encore bien gérer leur temps de travail. Et aujourd'hui, on met en place ce dispositif.

Moi, j'espère que ça profitera vraiment au maximum à ces personnes dont vous situez. Y-a-t-il d'autres questions ?

M. Virapoullé : Oui, je voulais réagir simplement en vous donnant l'explication de notre vote par la remarque que je vais vous faire. En fait, d'après les informations que j'ai obtenues des instances syndicales, ils ont donné un avis favorable en CST.

Il aurait été utile de le mettre dans le rapport puisque c'est un avis quand même important pour nous tous. Ils ont donné un avis favorable en indiquant quand même que financer à 15 euros de l'heure les formations, c'était bien en deça du montant habituel des formations pour le personnel communal. Je parle sous couvert de Monsieur Ramin qui était là.

En tout cas, je ne crois pas trahir ce qui a été dit, Monsieur Ramin. Ils ont donné un avis favorable, sous réserve que, justement, les choses évoluent sur le montant par la suite, sur le montant alloué dans le cadre de ces formations, parce que 15 euros, c'est insuffisant. Alors nous, dans un esprit constructif aussi, on votera favorablement.

On sera vigilants pour que, justement, un autre rapport soit présenté pour qu'on arrive au niveau habituel des montants des formations.

M. le Maire : Très bien, merci. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°3 / CREATION D'EMPLOIS (POSTES INEXISTANTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS)

L'affaire 3, c'est la création d'emplois. Donc, je donne la parole à Madame DUDA. Vous avez un micro ?

Mme DUDA : Bonsoir Mesdames, Messieurs. Donc, effectivement, le point suivant, c'est la création d'emplois. Alors, je ne vous ferai pas la lecture des décrets et des articles.

Concernant les cadres d'emplois qui vous sont proposés de créer ce soir, au niveau de la Direction Générale Adjointe Qualité de la Gestion Publique, l'emploi qui vous est proposé est un agent en charge des subventions qui soit rattaché à la direction des finances dans un cadre d'emploi attaché territorial. L'objectif qui vous est indiqué, c'est d'assurer un meilleur suivi des subventions versées. Alors, je vais vous expliquer pourquoi.

Ce poste d'agent en charge des subventions rattaché à la direction des finances, c'est pour permettre de poursuivre l'impulsion d'optimisation en gestion financière. Et donc, notamment, d'assurer un meilleur suivi des subventions. Actuellement, c'est une mission qui est un peu diffuse.

Elle est notamment sur le DGA aménagement des grands projets qui s'établit entre les chargés d'opérations et l'assistante du DGA en question. Donc, tous mènent les dossiers et les sujets, mais ça peut parfois engager quelques difficultés. Notamment, parce que lorsqu'on fait de la finance, on ne fait plus de technique. Pour les chargés d'opérations, ça peut être une difficulté. Et donc les réalisations applicatives et les missions et tâches qui relèvent du DGA Aménagement et Grands Projets et de ces agents, sont parfois en difficultés. C'est aussi pour nous, dans notre esprit, engager une gestion affinée.

C'est une transversalité qui est nécessaire pour mettre les sujets entre l'opération technique et l'opération financière réellement en mouvement. C'est une meilleure lecture des programmes que nous pourrions ensuite vous proposer. Ça c'était pour la partie donc de cet attaché en DGA QGP.

Sur la partie DGA Politique de Proximité, il vous est proposé de créer un poste de coordonnateur du Contrat Local de Santé, cadre d'emploi attaché territorial, et il vous est indiqué en motif d'assurer le suivi du Contrat Local de Santé. Simplement vous faire un petit mémo de ce qui était avant. Le précédent dispositif a été contractualisé, je ne vous redirai pas que c'est ARS, Etat, Commune, etc... pour la période 2020-2024, et était porté jusqu'à présent par le CCAS.

Dans ce dispositif, le constat que l'on est amené à faire est que seulement un tiers des actions a pu être réellement mené. Donc cette création de poste, elle est en lien, vous le verrez plus tard avec l'affaire 13, qui porte sur la reconduction du Contrat local de Santé qui vous sera proposé et qui, lui, entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 5 ans. Le coordonnateur précédent, à titre indicatif, a quitté les effectifs du CCAS et, pour l'instant, n'a pas été remplacé.

Ce n'est donc pas... C'est une création, mais dans l'ensemble de la masse, ce ne sera pas un supplément, puisqu'il y a un portage un petit peu différent de la masse salariale dans ces conditions.

Le rattachement du Contrat Local de Santé à la DGA Politique de Proximité permettra de porter un véritable engagement, tel que le souhaite la municipalité, en faveur des populations, notamment sur les sujets que sont l'autonomie et l'inclusion. Cette conduite par la DGA PP a également pour objectif la déclinaison d'une logique d'adaptation aux problématiques locales.

Sur la DGA Aménagement, vous avez 2 postes de proposés. Le 1^{er}, c'est un agent en charge des dossiers administratifs au sein de la Direction des Services Techniques, cadre d'emploi attaché territorial, et le second, responsable du service Habitat, également cadre d'emploi des attachés. Sur le 1^{er} point, la création d'un poste au sein de la DST, c'est pour pouvoir engager une gestion administrative des sujets, ce qui rejoint quelque peu la création d'un poste au sein de la DGA QGP, tout à l'heure, pour les projets et les aspects financiers.

Là, on est sur les aspects administratifs de la gestion technique, qui est actuellement portée par le DGA Aménagement Projet, et également par son assistante. Et là, effectivement, nous avons aussi... Enfin, moi, je l'ai relevé en tous les cas, et c'est la proposition qui vous est faite ce soir, quelques difficultés, notamment dans les consultations publiques. Pourquoi ? Encore une fois, parce qu'on est sur des chargés d'opérations qui ont une culture technique, une culture pratique, mais qui n'ont pas suffisamment la culture administrative.

Et même si on leur propose des formations en commande publique, c'est toujours un peu compliqué de s'approprier un domaine aussi vaste que la commande publique. Donc, ce qui vous est proposé, c'est effectivement de pouvoir engager cette démarche pour permettre que les consultations en commande

publique soient optimisées. Pour le poste de responsable du service Habitat, il était précédemment occupé par un agent de catégorie B, un agent qui ne fait plus partie de nos effectifs.

Et la déclaration de vacance d'emploi actuelle n'emporte pas grandes personnes intéressées. Et donc, il a été souhaité, et donc il vous est proposé ce soir, de faire que cette déclaration de vacance d'emploi puisse être proposée à 1 catégorie A, ce qui permettra aussi, en tout cas, on l'espère, pour le moins, d'avoir déjà des personnes intéressées, et surtout de rendre le poste plus attractif et, là aussi, d'engager une dynamique au service Habitat.

Le dernier point, ça concerne la promotion interne. Il vous est proposé de créer un poste d'administrateur territorial. C'est suite à la réussite d'un agent de la collectivité à l'examen professionnel d'administrateur territorial. L'agent concerné bénéficiera d'un double détachement et cette création de poste est sans conséquence budgétaire.

Je vous préciserai simplement que, précédemment, il fut un temps où, effectivement, le poste de DGS était sur un poste d'administrateur territorial. Donc, c'est un retour à ce qui s'est pratiqué précédemment. Voilà ce que je peux vous apporter comme éléments. Merci à vous.

M. le Maire : Merci. Merci, Madame DUDA. Qui souhaite intervenir ?

M. Barbe : Nous prenons, bien évidemment, acte de ces demandes de création d'emploi de DGA. Ma 1^{ère} question concernait une réponse que vous venez d'apporter, à savoir la dynamique au niveau du Contrat Local de Santé. Vous venez d'admettre qu'1/3 des actions et des projets ont pu être menées. Donc, ça veut dire que 2/3 n'ont pas pu être conduits. Donc, c'est là, déjà un 1^{er} aveu d'échec au niveau du Contrat Local de Santé.

Quelles seraient les missions concrètes de cette DGA ou de ce DGA qui sera recruté au niveau du Contrat Local de Santé ? Quel sera le budget, les finances qui seront accordées à cette personne pour déployer les projets et les actions ? Puisqu'il reste beaucoup à faire à ce niveau. Question suivante concernant le DGA à l'Aménagement, puisque vous venez de le dire, il a fallu attendre 4 années de mandature pour constater qu'il y avait des défaillances au niveau des marchés publics.

Et pour recruter un DGA qui va être en charge du suivi des dossiers au terme des marchés publics, donc 4 ans de mandature quand même. Et donc, quelles seront les marges de manœuvre de ce DGA, notamment dans le suivi administratif des agents des services techniques ? On sait qu'il y a beaucoup à dire à ce niveau. Donc, quelles seront les marges de manœuvre de ce DGA dans l'accompagnement, le suivi des dossiers administratifs des agents, des employés communaux ? Merci à vous pour vos réponses.

M. le Maire : Il ne s'agit pas d'embaucher quelqu'un au marché public. Ce sera quelqu'un qui sera plus vers les services techniques.

Non, on n'a pas pris de retard. Au tout début de mandature, on avait un boulet qu'on devait tirer au niveau des services marchés publics. Je le dis. Vous savez, moi, je n'ai pas l'habitude de cacher quoi que ce soit. Je devais traîner un gros boulet. Celui qui dirigeait faisait tout pour me plomber. Donc, ben oui, on a perdu du temps. Un petit peu de temps au tout début. Et maintenant, les choses sont rentrées dans l'ordre. Récemment encore, j'ai discuté avec une personne qui travaille aux marchés publics, me dit que ça tourne bien.

Ben voilà, on essaye. Moi, je suis là que depuis 3 ans ½. Je ne suis pas là depuis, très, très, très, très longtemps.

Ce qui fait que vous voyez un peu le nombre de choses qu'on est en train de déployer, c'est un travail colossal. Et on ne plaisante pas. On est tous les jours à la tâche.

Et on essaie, en tous les cas. En tous les cas, vos remarques, vos critiques, quelquefois, sont les bienvenues parce que ça aussi nous permet d'avancer tout simplement. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Virapoullé : Oui, pardon. Une intervention et puis notre vote en même temps. L'intervention pour dire, bon, vous êtes Maire, c'est une majorité qui met en place son organisation de travail avec ses agents, la création de postes, c'est normal. Ça vous appartient.

On n'est pas là pour nous positionner. On jugera sur les actes. Simplement, une petite remarque technique quand même. Y a un changement, comme Madame l'a dit. Avant, c'était peut-être diffus sur le suivi des subventions. Effectivement, il y avait aussi la direction de la vie associative aussi ; Il y avait la DGA proximité. Enfin, il y avait une autre organisation. Là, vous proposez la création d'un poste avec une nouvelle organisation.

Il me semble qu'on aurait dû, ça veut dire nouvel organigramme, on aurait dû solliciter le CST. Ça c'est une remarque que je fais. Maintenant, ça n'est pas l'élément qui va motiver notre vote. L'élément qui va motiver notre vote, c'est qu'il vous appartient de faire votre organisation. Et donc, à partir de là, on va s'abstenir. Merci.

M. le Maire : Merci. Qui d'autre ? Bien. On procède au vote. Qui est contre ? Abstention ? Donc adopté à la majorité.

AFFAIRE N°4 / DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AP 1675 ET AP 834P

M. le Maire : L'affaire 4, c'est la désaffectation et le déclassement des parcelles communales cadastrées AP 1675 et AP 834p ;

Je crois que c'était Tiliben. Madame Payet est là ? Daisy ? Ou sinon, Jean-Marc ? Tu veux ? Tu veux bien. Allez, hop.

M. Péquin : Je veux bien. Bonsoir à tous. En fait, on a parlé lors du conseil précédent, de la démolition de la salle des fêtes, l'ancienne poste et l'ancien Super U.

Et le terrain qui est là sera proposé à un consortium pour construire de nouveaux locaux, mais on étend la zone au parking actuel. Mais le parking actuel est un espace public communal. Il faut le passer en espace privé communal. C'est ce qui est mis à l'ordre du jour aujourd'hui. Donc, il vous est proposé de transformer le parking qui se situe entre l'ancienne salle des fêtes et de la gare routière de passer en espace privé communal. Merci.

M. le Maire : Effectivement, c'était cette affaire. C'est bien évidemment c'est le projet immobilier de la grande place qui se poursuit après la démolition de la salle des fêtes et de l'ex Leader Price. On procède donc ce soir à une démarche administrative nécessaire à la vente avant la vente du foncier à un porteur de projet privé. Et dont de toute façon, nous ne manquerons pas de vous tenir informés, aussi de rendre compte à la population de ce projet phare qui se situe en plein cœur de ville. Y-a-t-il des interrogations, des questions ?

M. Barbe : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Oui, des questions concernant ce que vous venez de dire. Est-ce que nous pourrions avoir davantage d'informations ? Peut-être pas sur ce conseil, mais au-delà des autres conseils, concernant le futur promoteur immobilier, qui est à l'origine de ces acquisitions ? Et également concernant ce projet ? Donc des informations concernant les commerces qui

sont susceptibles de s'ouvrir dans le cadre de ce projet. Donc, d'abord des informations, comme je l'ai dit concernant le futur, le promoteur immobilier qui va faire ces acquisitions, des informations concernant les commerces qui sont susceptibles de s'ouvrir à cet emplacement ? Et est-ce que ces commerces vont correspondre surtout aux besoins de la population de Saint-André, aux besoins de la population du centre-ville ? Et comment ces commerces vont-ils s'insérer dans la dynamique actuelle des commerces existants ? Merci à vous pour vos réponses.

M. le Maire : Très bien. Alors, je vous ai dit on sera transparent là-dessus, mais pour l'instant on ne peut pas communiquer puisque c'est une affaire en cours. On reviendra vers vous là-dessus. Mais ce que je sais, c'est que moi dès le début, quand on avait commencé à échanger avec les commerçants, moi je disais qu'il n'est pas normal qu'on chasse les gens parce que c'était déjà programmé. On détruit et non. Mais je dis non. Mais si les gens veulent continuer à travailler, etcetera, après c'est quand même là où il y aura beaucoup de boutiques. C'est un projet avec des boutiques. Il y aura aussi donc des logements au-dessus, logements intermédiaires. Et donc les commerçants qui souhaitent de toute façon après ça on reviendra, mais après je ne peux pas vous donner là tout de suite les porteurs de projets, mais je sais que moi, je veille à ça pour que notamment les Saint-Andréens qui souhaitent, ouvrir une boutique dans ces locaux-là. C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant, mais je sais que c'est un beau projet et je vais vous dire comment ça s'est passé.

Au tout début, quand on avait lancé le projet, les gens se sont dits, oui, mais bon, ils disent qu'ils vont détruire, ils vont faire une grande place, ils vont faire ceci, cela, personne n'y croyait. J'ai compris quand les gens venaient discuter avec nous, qu'ils nous regardaient en nous disant, oui à Saint-André, là-bas, vous parlez beaucoup, mais vous ne faites pas grand-chose. J'ai dit bon, soyons patients, quand ils verront les premiers coups de pelle et coups de pioche, ils vont revenir sur leurs décisions. Donc, on constate aujourd'hui que beaucoup, beaucoup d'investisseurs viennent par ce qu'ils voient, ils sentent les choses bouger et ils voient aussi les choses se transformer. Donc à partir de là, il y a des gens qui, je dis pas qui se bousculent, mais il y en a suffisamment qui aujourd'hui sont intéressés par Saint-André. Voilà.

M. Barbe : C'est que, Monsieur le Maire, donc ce que par rapport à la question de la dynamique, est-ce que ces futurs commerces vont s'insérer en complément du supermarché qui existe déjà pour former une grande galerie commerciale, est-ce que ça va correspondre comme je l'ai dit aux besoins des Saint-Andréens ? Et dernière question aussi, par rapport aux petits commerces de vente de détails, de rue, je veux dire est-ce qu'on leur proposera autre chose, un autre emplacement, parce que devant l'ancienne salle des fêtes, il y avait toujours des petits commerces de vente de détails. Est-ce que ces personnes pourront exercer autrement à d'autres lieux ou pas ?

M. le Maire : Après ça dépend. Ça des petits commerces, s'ils ont les moyens de se positionner dans ces nouveaux locaux. Mais bon, je pense qu'à Saint-André, il y a suffisamment de...

M. Barbe: Tout dépend du prix du loyer qui va être pratiqué par le promoteur.

M. le Maire : Là, vous savez. Vous savez, les prix du loyer aujourd'hui, vous savez bien que c'est pas moi, c'est pas vous, c'est pas nous, c'est des tarifs qui, sont, on décrète pas comme ça. Ce n'est pas parce que lui il est au SMIC, on va lui faire un local à tant, ça a un coût une construction et ce coût-là, ben dans le temps, il faut l'amortir, c'est un peu ça le business, si j'ai bien compris. Après l'autre question, c'était ?

M. Barbe : Est-ce que ces commerces vont s'insérer dans la dynamique en complément du supermarché actuel ?

M. le Maire : Oui, je pense... Ils sont en discussion parce qu'en fait, on ne voulait plus d'un Super U qui tourne le dos à la place, on voulait un Super U ouvert sur la place, et demain la grande place, 4000 m² et à partir de là, ce porteur de projet est en discussion parce que vous savez, il y a des galeries dans Super U et Super U aussi a un projet d'augmenter sa surface de vente alimentaire, etc... Et donc là, il y a une discussion qui va se faire pour proposer à Super U de venir aussi dans les boutiques. C'est ça. Je pense qu'on avance vers ça, mais surtout, on veut que ça soit vraiment un Super U qui ne tourne pas le dos à la grande place, qui soit vraiment une belle ouverture. Et c'est comme ça en tous les cas qu'on envisage ce nouveau projet. Merci.

M. Virapoullé : Oui, je vais vous donner une nouvelle fois notre position de vote et puis la motivation de cette position. Vous avez fait le choix de passage d'un foncier domaine public communal au domaine privé pour le vendre pour un projet commercial et de logements, sur une zone stratégique importante pour la ville centrale. Ce n'est pas le choix, ce n'est pas un choix que nous partageons. C'est-à-dire que vous allez vendre le foncier communal, ce n'est pas un choix stratégique que nous partageons. Nous aurions préféré garder ce foncier stratégique et négocier avec le privé, ce qui est possible. Nous prenons acte de votre orientation, nous ne la partageons pas et nous votons contre.

M. le Maire : Très bien, c'est un choix que nous faisons, parce que les fonciers, on va les garder je ne sais combien de temps. Moi je sais que, à un moment donné, il faut se dire quand on a des gros porteurs de projets, ben il faut pas hésiter, et puis sinon la commune... La commune fera quoi ? On peut pas regarder un projet comme ça par exemple, la quantité d'argent qu'ils vont mettre là-dedans, ça m'étonnerait que dans 25 ans, ça tombe en ruine, comme c'étaient la salle des fêtes et le Leader Price. Ce sont des gens qui savent aussi, entretenir. Et si la ville continue son développement, continue à développer, moi je pense que la dynamique commerciale sera amplifiée parce que je mets un point d'honneur, moi, à dire qu'à Saint-André, dans tous les cas sous ma mandature ou sous mes mandatures, tant que je serai là, il n'y aura pas de centres commerciaux en périphérie. Parce que moi, je veux faire vivre la ville. La ville, c'est la vie.

Si on a compris ça et bien on a tout compris. Toutes les villes qui se sont lancées là-dedans. Qui est parti à Sainte-Suzanne pour la dernière fois ? Personne, vous allez à Carrefour. Qui est parti à Sainte-Marie pour la dernière fois ? Personne. Bientôt, je vais vous dire qui est parti au Port pour la dernière fois ?

Parce qu'on va dans les centres commerciaux. Là, où on a tout le confort, les parkings, la clim, les magasins, les ceci... Mais pour moi, notre grand centre commercial à nous, c'est la ville. Et quand je vois le monde aujourd'hui dans la ville, et ben je me dis, c'est ça notre centre commercial à nous. C'est ainsi. C'est que les gens, à un moment donné, vous allez voir, les gens en auront marre des centres commerciaux. Et viendront à Saint-André, tous ceux qui vont ici et là, ailleurs. On fera tout parce qu'il y aura de l'animation. Il y aura tout pour attirer du monde et c'est ça notre pari, notre défi, c'est de dire Saint-André doit vivre.

Et quand on sait que par exemple sur la rue Victor on va refaire des travaux. Vous savez, la rue Victor Hugo n'a pas une seule lumière. C'est complètement dans le noir. Vous savez quand descendez la rue Victor Hugo à droite, il y a une espèce de forêt. Bien, on est en train de négocier là pour faire un parc urbain. Parce qu'il faut qu'on arrive aussi à ne pas oublier cette notion écologique, cette notion de dire, quand les gens viennent en ville, il faut qu'ils trouvent un peu d'espace où ils se sentent bien, ils peuvent se poser. Aujourd'hui, je vous le dis, le petit square est victime de son succès, on n'a plus de place, suffisamment de place. Ça bout de monde. Moi, j'y crois dur comme fer. Que la ville on doit la faire vive, c'est vraiment, c'est important. Voilà.

Donc, vous êtes contre. Très bien. Donc, qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

AFFAIRE N°5 / OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC CRESSONNIERE 1 – SIGNATURE DE LA CESSIION PAR LA SIDR A LA SCCV RIVIERE DU MAT DE LA PARCELLE BE 1588

M. le Maire : Affaire 5, l'opération d'aménagement ZAC Cressonnière. Je crois que Tiliben est arrivé.

M. Panon : Bonsoir, pour répondre aux besoins de logements et lutter contre l'insalubrité, là en 2000, la ville avait lancé différentes opérations d'aménagement, celle de la ZAC Cressonnière, ZAC Salazes, ZAC Fayard. Et donc concernant la Cressonnière, l'opération était destinée à la construction de logements et aussi sur ZAC I de permettre d'accueillir les opérations destinées aux familles qui étaient relogées par rapport à la RHI Manguiers. Nous avons ici un promoteur, SCCV Rivière du Mât, qui souhaite réaliser l'opération de logements sur une des parcelles de la ZAC. Il souhaite, pour cela, acquérir une petite parcelle de 95 m² auprès de la SIDR, dans le cadre de la concession qui a été confiée à la SIDR en matière d'aménagement.

M. le Maire : Merci. Qui souhaite intervenir ? Personne ? Qui ? Oui, Monsieur Barbe ?

M. Barbe : On pourrait avoir Monsieur Tiliben PANON le nombre de logements qui sont susceptibles d'être créés ou en création dans le cadre de cette ZAC ?

M. Panon : Au niveau de la ZAC, c'est une opération d'aménagement qui date des années 2000, donc sur la ZAC, de mémoire, je vous donne, le chiffre à peu près. Autour de la ZAC I, nous étions à 390 logements, sur la ZAC II RHI Manguiers 150 logements, en tout donc près de, ça fait plus de 500 logements créés sur ces 2 axes de la Cressonnière. Et sur les 3 axes, plus de près de 3 000 logements.

M. Barbe : C'est que ça a été fait depuis plusieurs années. Est-ce que la temporisation a été faite par rapport à la création des complexes scolaires, des écoles au niveau de la Cressonnière ? Bon, je pense que ça a dû être fait, mais est-ce que vous avez pu constater une baisse d'effectifs au niveau des élèves scolarisés en primaires ou pas, sur les années de création de cette ZAC ou pas ?

M. Panon : Concernant l'aménagement de la ZAC, nous avons créé des classes supplémentaires, notamment sur l'école, de mémoire, sur l'école Allard. Mais depuis cette date, depuis la réhabilitation de l'école Allard et de la réhabilitation de l'école José Léger, donc nous n'avons pas eu besoin de créations de classes supplémentaires, donc l'effectif des classes est suffisant.

M. le Maire : Très bien, on va procéder au vote. Qui est contre ?

M. Virapoullé : Nous sommes contre.

M. le Maire : Ok. Donc qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

AFFAIRE N°6 / RETROCESSION VRD ETANG I – CAMBUSTON ACCORD DE PRINCIPE

M. le Maire : Bon, ne vas pas trop loin Tiliben, parce que je crois qu'il y a des affaires encore qui te concernent. C'est l'affaire 6, c'est la rétrocession VRD Etang I Cambuston – Accord de principe.

M. Panon : Concernant cette affaire donc, la SHLMR, à la demande de la ville, avant de procéder à la vente de ses logements auprès de ces locataires, nous avons comme principe que les bailleurs réhabilitent les logements avant la cession au locataire, mais aussi requalifient les voies qui desservent ces lotissements. Nous avons, nous sommes partis de l'expérience que nous avons eue à l'opération des Flamboyants à la Cressonnière et depuis cette opération, on demande à tous les bailleurs qui procèdent

à la cession, de réhabiliter les logements mais aussi de requalifier les voies. Donc ici, c'est de permettre à la SHLMR de rétrocéder ces voies une fois que les travaux seront terminés. Donc, il y a eu une analyse technique de la part des services techniques sur la proposition de voie de requalifier pour desservir cette opération. Il se situe en face du pôle de service de Cambuston.

M. le Maire : Très bien. On procède donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.

AFFAIRE N°7 / ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AY 1031

M. le Maire : L'affaire 7, c'est l'acquisition de la parcelle cadastrée AY 1031.

M. Panon : Sur cette affaire donc, nous avons, la ville a l'opportunité d'accueillir cette parcelle qui est mitoyenne à l'école Leconte de Lisle. Nous avons négocié avec le propriétaire qui s'appelle Monsieur CHEKOURI, donc c'est le prix des domaines + de 10 % qui a été négocié avec le propriétaire, donc cette parcelle de 485 m² pour un prix de 141 350 €, donc qui permettrait de répondre aux besoins d'extension et sur cette école par exemple, il y a un besoin de classes supplémentaires.

M. Barbe : Combien de places de parkings ? Vous avez une idée du nombre de places de parkings susceptibles d'être créées ou pas ?

M. Panon : Nous allons procéder à l'acquisition, mais l'acquisition va servir principalement aux besoins en classes et/ou à l'extension du réfectoire. Nous sommes entrain d'étudier le besoin de réhabilitation et de rénovation de cette école.

M. Barbe : C'est pas destiné à des parkings ?

M. Panon : Pas spécialement non.

M. Barbe : Ah d'accord.

M. le Maire : Bien. Pas d'autres interventions ? Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°8 / ABROGATION DE LA DECISION N° 25 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023

M. le Maire : L'affaire 8. Ça, je crois que c'est Madame PAYET là., c'est l'abrogation de la décision 25 du conseil municipal en date du 14 décembre 2023.

M. Payet : Oui, c'est ça donc. On avait donc 8 parcelles dans le lotissement Flamboyants, donc on avait proposé à des administrés d'acheter ces parcelles. Là, dans cette affaire, on vient abroger une vente qui a été faite avec Monsieur et Madame Dieudonné parce qu'ils n'ont pas eu leur prêt, donc du coup on annule la vente. Ils nous ont demandé d'annuler la vente, enfin la vente d'une parcelle dans le lotissement Flamboyants. Enfin, vous voyez, voilà.

M. le Maire : Merci. Qui souhaite intervenir ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

L'affaire 10, c'est la clôture de concession – inventaire des biens de reprise et de retour.

M. Payet : Y'a l'affaire 9 d'abord.

AFFAIRE N°9/ VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AV 633

M. le Maire : C'est l'affaire 9. Ah oui, l'affaire 9, la vente de la parcelle communale cadastrée AV 633.

M. Payet : C'est ça. Donc, on a une société représentée par Monsieur RUTH qui a sollicité la commune pour acheter cette parcelle communale, d'une superficie de 325 m² au prix de... il a demandé donc une baisse de - 10 % par rapport à l'avis des domaines. Le montant de la vente sera donc de 73 912,50 € pour l'acquisition par Monsieur RUTH de cette parcelle communale. Elle se situe chemin Lefaguyès en face de « Oh my bread ». Voilà.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? Non ?

M. Payet : Son projet, c'était pour faire un salon de coiffure, donc c'est un projet économique.

M. le Maire : Très bien, merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Virapoullé : On s'abstient Monsieur le Maire

M. le Maire : Abstention. Adopté à la majorité.

M. Virapoullé : Pardon, juste une précision, on s'abstient, mais juste dans le rapport savoir si....

M. le Maire : Correction ?

M. Virapoullé : S'il y a une correction, ça a été fait là ? Elle l'a dit là ?

M. le Maire : Alors c'est juste dessous, on a mis 79 000. Oui ouais, on a on...

M. Virapoullé : Oui. Y a comme j'ai un problème là ?

M. le Maire : Oui ? C'est 73 000.

M. Virapoullé : Voilà donc du coup, il fallait préciser hein ? Donc voilà.

M. Payet : Il y a une petite erreur de frappe. Il faut changer.

M. le Maire : Voilà. Merci.

AFFAIRE N°10/ CLOTURE DE CONCESSION – INVENTAIRE DES BIENS DE REPRISE ET DE RETOUR

M. le Maire : Merci. L'affaire 10 cette fois-ci, clôture de concession – inventaire des biens de reprise et de retour. Monsieur Tiliben PANON.

M. Panon : Donc toujours, la commune, j'avais précisé tout à l'heure que la commune avait lancé différentes concessions d'aménagement pour répondre aux besoins de logements, donc la ZAC Fayard constitue une de ces opérations, opération qui était concédée à la SEDRE. Donc, nous sommes à la fin de cette opération d'aménagement, la clôture. Donc, les logements étaient construits, les écoles étaient également créées, un collège également créé, les aménagements de voirie et d'espaces publics. Donc, l'objectif ici, c'est d'acter la rétrocession de différentes voies qui sont en annexe, d'avoir également une parcelle, comment dire, qui sera destinée à la construction de logements qui seront rétrocédés dans le domaine privé communal, une parcelle dans le domaine public destinée à la création du futur pôle social et différentes voies de la ZAC Fayard qui seront intégrées dans le cadre du domaine public communal.

M. le Maire : Merci.

M. Barbe : Oui, 2 questions. Ce transfert des biens de la ZAC Fayard de la SEDRE à la collectivité va engager bien évidemment la responsabilité de la commune dans l'entretien des espaces communs. Est-ce que les habitants de la ZAC Fayard sont garantis qu'on va maintenir le même degré d'entretien des espaces communs des espaces publics ? Ça vaut pour le nettoyage que je dis entretien. C'est un mot qui englobe beaucoup d'éléments. Est-ce qu'ils auront les mêmes prestations de services en termes d'entretien de ces espaces-là ? Et ensuite, est-ce que les habitants de la ZAC Fayard ont été informés de cette rétrocession de la SEDRE à la mairie de Saint-André ?

M. Panon : Non, les habitants n'ont pas été particulièrement informés de cette rétrocession administrative et au niveau de la gestion, la ville depuis la réception des travaux, ensuite est contrôlée par les services techniques, on a déjà pris possession, on a déjà commencé à faire l'entretien des différents espaces et ouvrages sur cette concession d'aménagement.

M. Barbe : Ce que je veux dire par là est-ce que ce sera fait sur le long terme ? Je veux dire qu'il faut pas le faire pour quelques jours ou quelques mois et après voilà. C'est un nouvel espace qu'il faut considérer au niveau de Saint-André, au niveau des responsabilités en termes d'entretien que je veux dire, voilà.

M. Panon : Concernant l'éclairage, l'entretien des voiries, des espaces verts, la ville mène déjà depuis quelques années l'entretien de ces espaces.

M. le Maire : Et puis on a un projet aussi d'un grand pôle social juste en face de Carré Fayard. On a compris qu'il y a un manque crucial de locaux à Fayard, parce qu'il y a beaucoup d'associations. Et puis, c'est quand même un quartier peuplé. Donc, on a des équipes qui travaillent. Moi, j'ai vu la dernière fois, on m'a présenté le projet. Pour rien vous cacher, j'ai trouvé ça un peu cher. Je me souviens plus du montant, mais c'était un peu exagéré. Donc, j'ai demandé à ce qu'on revoie un peu à la baisse. Je sais pas dans quelle mesure, mais il y a toujours moyen parce que, à ce tarif-là, franchement je ne pouvais pas, je ne pouvais pas l'accepter. Mais c'est un projet qui va se faire, parce qu'on sait que si on veut que les choses se passent bien dans les quartiers, il faut ce genre d'infrastructures pour que notamment, dans des quartiers sensibles comme Fayard, et au fil du temps, on verra qu'on va désamorcer cette colère quelquefois. Il n'y a pas d'autre, parce que la répression, ça ne donne pas de résultats.

A qui je le dis ? Vous qui êtes dans l'éducation, vous savez ça bien plus que moi si on a bien pris les choses au départ. Il y a des choses. J'ai un seul regret. J'avais émis, j'avais dit en tout début de mandature. Mais seul, je ne peux pas. Si on arrivait à mettre en place un jeune/une activité, ça, je parie que ça marche : une activité sportive, culturelle et tout ça. Sauf que, on n'a pas les moyens seul. Moi, quand je discute, j'ai discuté à l'époque avec Madame la Rectrice ; je discute avec le Préfet. Oui, oui, oui, mais sauf que le lendemain, il n'y a plus rien. Et on n'est pas conscient qu'ici à Saint-André, il y a beaucoup de jeunes, de marmailles qui n'ont pas les moyens. Et si on comprenait ça, je pense qu'on s'intéresserait plus à mettre en place des activités pour eux. Un jour je suis parti à une remise de maillot au club de la Cressonnière, club hand, mais ils ne font pas que hand, ils font beaucoup, beaucoup d'activités et ce que j'ai vu, j'ai vu beaucoup d'enfants. Il y avait la section ping-pong, je sais plus comment ils appellent ça. Un truc de presque de bébé. Et là j'ai vu et je me suis dit, mais c'est incroyable, depuis petit jusqu'à 15, 16, 17 ans des fois, certains intègrent même l'équipe de hand, etc... Et on m'a expliqué que non, nous on n'a pas de problème avec ces enfants-là. Ces enfants sont encadrés, quasiment quotidiennement. Et ça, ça m'a donné cette idée. Mais je vous avoue que aujourd'hui, je suis un peu seul, parce que pour trouver les moyens. C'est ça mon problème. Voilà, on était sur l'affaire 10. Il n'y a plus de questions ? Ok.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.

AFFAIRE N°11/ PRESENTATION DU PLAN SENIORS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE

M. le Maire : Affaire 11, c'est la présentation du plan séniors de la commune de Saint-André, c'est Madame VIRAPIN.

M. Virapin : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Ce plan a pour objectif de concrétiser la vision d'une politique globale de la personne âgée en privilégiant l'autonomie des seniors, leur intégration, la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences. Il prend également en compte à la fois les aspects de santé, d'environnement social. C'est par une action concertée, réfléchie, basée sur le souhait d'offrir aux personnes âgées de la commune une palette de services, que la ville passera d'une politique uniquement d'équipement et sociale à une politique posée en termes de réponse globale aux besoins repérés et planifiés des seniors. La proximité installée avec la population nous permet évidemment une meilleure connaissance des publics fragiles et nous encourage à favoriser la participation active des aînés à la vie de la communauté, reconnaître leur expertise et leurs compétences au service du bien-être de tous, lutter contre les sentiments de solitude et d'abandon qui touchent de nombreux aînés vivant à domicile. En identifiant les personnes à risque d'isolement et en veillant à leur prise en charge, reconnaître et informer de leurs droits. Par le biais de cet outil cadre, la collectivité dispose de levier d'action très concret et grâce au concours de nombreux acteurs, le plan seniors s'est défini autour de différents domaines d'intervention, de différentes solutions déclinées selon les axes suivants :

- bien vivre dans sa ville et son quartier
- vieillir en restant actif
- promouvoir le vivre ensemble et la contribution des aînés
- protéger les plus vulnérables
- organiser la solidarité

M. le Maire : Questions ?

M. Barbe : Oui, il s'agit là d'un catalogue d'intentions selon moi, présenté dans l'annexe. Mais comment comptez-vous faire vivre réellement ce plan seniors, avec des projets, des actions, qui auront lieu tout au long de l'année civile ? Mais surtout avec quel financement et quel budget puisque là, vous ne parlez pas de financement et de budget ?

Je regrette que dans votre plan seniors, il y ait l'absence de toute action, de proposition concernant la construction de ce qu'appelle le lien intergénérationnel. On voit tous les jours, chaque semaine, des faits divers où les personnes âgées sont victimes parfois de jeunes en marge de la société et il y a, nous avons, je pense, cette responsabilité de construire dans les jours, les mois et les années à venir, ce lien intergénérationnel entre les jeunes et les personnes âgées. Et dans ce plan, je n'ai vu aucune action, aucun projet, posés concrètement qui puissent contribuer à construire ce lien, que ce soit avec les écoles, les collèges ou les lycées de la commune, mais surtout au niveau des associations pour impliquer les jeunes des quartiers et les amener à aller vers ces personnes âgées, ça peut être à travers des activités comme des jeux d'échecs, des possibilités de rencontres entre les jeunes et ces personnes âgées, où ce lien intergénérationnel deviendra systématique et automatique. Je ne l'ai pas vu dans votre plan.

M. le Maire : Oui, mais je crois que Sabrina BENOIT, qui n'est pas là ce soir, elle est l'élue qui est en charge du lien intergénérationnel. Après, vous avez raison. C'est bien de le préciser, c'est hyper important. Que de faire côtoyer ces générations, et puis on l'a fait aussi sur l'opération Alice par exemple. C'est vraiment, on fait cohabiter des personnes d'âge différent. Et donc oui, c'est à noter en tous les cas, parce que moi je trouve ça très important parce qu'il ne faut pas qu'on constate les dégâts après. C'est ça notre problème aussi. Et après des fois, on oublie aussi, on constate, mais on oublie. Et oui, c'est à noter, à bien prendre en compte cette idée.

M. Virapin : Cette dynamique sur les seniors, on le fait déjà. On l'a fait récemment sur une action avec les jeux olympiques. Le Maire y était présent. On le fait aussi à travers nos centres sociaux. On le fait pendant la semaine bleue où les seniors vont dans les écoles à la rencontre de ces jeunes comme vous dites.

M. Barbe : Ce que je veux dire par là, il ne faut pas que ce soit ponctuel. Il faut que ça soit fait en continu.

M. Virapin : C'est fait. Ces actions sont faites tout au long de l'année. C'est pas ponctuel. Ce sont des actions qui sont menées en lien avec le service de proximité, en lien avec le CCAS et en lien aussi avec le service des sports.

M. le Maire : Très bien.

M. Virapin : Et sur le plan culturel aussi.

M. le Maire : Bien merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Virapoullé : Non, il s'agit de prendre acte Monsieur le Maire. Désolé, mais...

M. le Maire : Ah pardon, pardon. Autant pour moi, donc je vous demande de prendre acte.

AFFAIRE N°12/ PRESENTATION DU PLAN DE PROPRETE DE LA VILLE

M. le Maire : Alors l'affaire 12, c'est la présentation du plan de propreté de la ville. C'est Madame MAILLOT. Là juste pour taquiner, la dernière fois quand on m'a présenté ça, c'était juste pour taquiner, j'aime un peu, et je disais au DGS, moi il ne suffit pas de présenter des plans. Il faut que ça soit après concret.

M. Maillot : Bonsoir à tous. Donc, la propreté de la ville constitue une attente prioritaire des administrés. Faut savoir que depuis le début de l'année, avec les services, on réfléchit à installer une démarche particulière. A savoir donc la définition d'un plan de propreté de la ville qui s'appelle effectivement « Plus belle ma Ville ». Ce plan, effectivement, donc il est décliné à la fois sur des moyens internes à la collectivité, mais sur la base aussi du partenariat. On peut citer un partenariat renforcé avec la région, avec la CIREST, avec l'ADEME. Et l'objectif premier effectivement, c'est d'améliorer le cadre de vie des Saint-Andréens. Ce qui passe effectivement par des actions consensuelles, des actions citoyennes, des actions aussi de sensibilisation, de formation, des actions un peu plus de répression pour notamment donc rappeler à la réglementation.

L'objectif de ce PPV, c'est vraiment de consolider la démarche engagée depuis ce début d'année, de donner un peu plus de visibilité, de vraiment impliquer l'ensemble des acteurs et pour sensibiliser le plus grand nombre en fait à cette démarche de la ville.

M. Barbe : Ma question est la suivante : est-ce que dans le catalogue des actions, des projets que vous souhaitez programmer, est-ce qu'il est prévu d'associer les écoles, les collèges et les lycées de la commune à des actions préventives dans les quartiers, sur le centre-ville ? Ça, c'est ma 1^{ère} question. Ensuite, pareil, avec quels moyens humains, quel financement, quel budget ? Est-ce que vous avez déjà une idée concernant ces éléments ?

M. Maillot : Il faut savoir que le projet éducatif de territoire de la ville est axé effectivement sur un certain nombre de grands axes, notamment donc le développement durable, et là effectivement, on est

déjà dans cette phase de sensibilisation à l'environnement, à vraiment l'éco-citoyenneté. Ça passe par des actions de sensibilisation au tri sélectif. Ça peut passer aussi à des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement. C'est dans ce sens qu'on travaille nous actuellement avec une association qui est APEBA, c'est vraiment la protection de l'environnement, de la biodiversité, de la cause aussi animale. Donc, c'est vraiment un ensemble d'actions qui est aujourd'hui plus ou moins défini et construit. Donc l'idée, c'est effectivement renforcer cette démarche, la rendre visible et consolider ce qui est déjà mis en œuvre aujourd'hui. Donc, effectivement, il y a ce lien avec le scolaire. Il y a aussi donc des actions qui sont portées dans le cadre du périscolaire et qui se mettent aussi en place dans le temps extrascolaire avec les associations relais et partenaires de la ville.

M. le Maire : Sur l'embellissement et la végétalisation, dès le début aussi, moi j'avais dit qu'il faut revoir un petit peu les cours d'écoles et là je peux vous annoncer, je crois que le dossier avance très bien. Hein, Monsieur PAPAYA ?

M. Papaya : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Oui en effet, nous sommes actuellement, pas plus tard qu'aujourd'hui, en visite sur les écoles qui ont subi des travaux dernièrement. Cette action continue pour le confort des usagers des écoles. Donc, on est sur une visite, comme je le disais, des 14 écoles qui ont été rénovées avec une société pour améliorer, je dirais les cours d'écoles, par de la végétalisation d'arbres et d'arbustes, des massifs aux abords des bâtiments, pour faire descendre la température, et même des sols. Donc, des sols bétonnés qui seront modifiés par du SBR, donc des sols amortissants ou du gazon synthétique. Et autre chose encore, il y a plusieurs palettes, il y a la moquette de pierre, des trucs comme ça. Donc, on est en train de voir. On a fait aujourd'hui la visite, je peux annoncer les écoles qu'on a visitées aujourd'hui ? On a visité les 2 écoles de Petit-Bazar, maternelle et élémentaire ; on a visité les Cytises, Henri Morange. On a fait Emile Thomas, on a fait Ravine Creuse, Harry Payet, Lacaussade et on s'est arrêtés là et demain on programme la visite d'autres écoles encore, Docteur Martin, Dioré et Bras des Chevrettes. Voilà.

M. le Maire : Merci, merci Laurent. Ça c'est pareil. On prend acte donc de cette présentation de plan de propreté.

AFFAIRE N°13/ RECONDUCTION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

M. le Maire : Affaire 13 : la reconduction du contrat local de santé. C'est Primilla.

M. Cevamy : Merci Monsieur le Maire. Donc, sur cette affaire, il s'agit de valider la reconduction du Contrat Local Santé 2024-2029. Donc, ainsi dans une cohérence et un meilleur suivi des actions en faveur des populations, ce nouveau contrat sera porté par la DGA Politique de Proximité. Donc pour rappel, le Contrat Local de Santé, est un outil de territorialisation des politiques de santé. Elle permet de partager des objectifs de santé entre un territoire et l'Agence Régionale de Santé, de prendre en compte et de réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins, de soutenir le territoire dans sa volonté de prendre en compte la santé dans la stratégie du développement local. Donc le Contrat Local de Santé de la ville de Saint-André, permettra de mieux adapter les politiques régionales de santé aux besoins particuliers du territoire avec l'objectif de réduire les inégalités en matière de santé. Donc, sur ce contrat, on va déployer 5 axes, notamment sur la nutrition, diabète, activité physique.

L'objectif sera de renforcer les aptitudes des habitants à une alimentation équilibrée, de promouvoir la pratique d'une activité physique. Ensuite, on sera sur l'autonomie et l'inclusion des personnes vulnérables, donc prévenir, repérer, retarder la perte d'autonomie des personnes âgées. Et aussi, notamment sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ensuite en ce qui concerne la santé environnementale, donc lutter contre les maladies, à la transmission vectorielle et enfin sur la santé des jeunes, notamment en renforçant les actions de promotion et d'éducation pour la santé des

jeunes. Donc, sur ces actions, il est prévu avec l'ARS un plafond de 150 000 €/année en fonction des projets, puis également le financement du poste de coordonnateur, pardon, le cofinancement du poste du coordonnateur par l'ARS. Donc voilà, ce que je peux dire sur ce dossier Monsieur le Maire.

M. Barbe : Juste une question au-delà des partenaires avec lesquels vous allez contractualiser à travers cette convention, donc l'Etat, l'ARS, est-ce que vous avez une idée des partenaires associatifs avec lesquels vous allez travailler avec ce nouveau coordonnateur dans le cadre du CLS, partenaires associatifs, mais aussi organismes situés dans l'Est ? Je parle, j'évoque par exemple le GHER. Est-ce que vous avez prévu de les inclure dans des actions, des opérations particulières ?

Mme Cevamy : Oui, bien évidemment. En fait, ce sera en fonction des projets. Si, on fera appel à l'Education Nationale également quand on fera dans les écoles, le GHER pour tout ce qui est personnes âgées également aussi. Donc en fonction des actions, on fera appel aux différents partenaires présents sur le territoire.

M. le Maire : Merci. Alors, cette affaire. Ok très bien. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N°14/ REGLEMENT INTERIEUR CHAMBRE FUNERAIRE

M. le Maire : L'affaire 14, règlement intérieur chambre funéraire. C'est Madame SABABADY Josette.

M. Sababady : Sur cette affaire, il s'agit d'approuver le règlement intérieur du centre funéraire. Le projet de création d'un centre funéraire a été autorisé par arrêté préfectoral en novembre 2019. Ainsi la maison familiale du Docteur Welmant a été acquise afin d'être transformée pour devenir le centre funéraire de la ville de Saint-André. Il s'agit d'un équipement funéraire dont la gestion fait partie des activités du service extérieur des pompes funèbres définies par l'article L 2223-19, comme une mission de service public. Suite aux divers travaux de rénovation qui ont reçu l'habilitation de VÉRITAS, entérinés par l'habilitation de la Préfecture pour une durée de 5 ans, nous sommes aujourd'hui en mesure de mettre à disposition des familles endeuillées 2 salles de rassemblement et de recueillement pour les accompagner et leur faciliter leur démarche face au deuil. Aussi, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les gestionnaires d'une chambre funéraire sont tenus d'adopter un règlement intérieur conforme aux dispositions prévues par le présent paragraphe. Ce règlement doit être affiché à l'avis du public dans les locaux d'accueil du public. Cette affaire a donc pour objectif de vous soumettre le règlement intérieur du centre funéraire de la ville de Saint-André.

Ce règlement qui vous est joint en annexe vise donc à préciser les modalités de fonctionnement de la chambre funéraire, du centre funéraire, dont notamment le descriptif des locaux du centre, les conditions d'admission d'un défunt, les horaires et les conditions d'accès au centre funéraire, les conditions d'intervention du personnel habilité, les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline, les modalités de facturation et de paiement des prestations. Il est à préciser que la tarification qui sera appliquée pour la mise en œuvre des prestations de ce centre a été validée par le conseil municipal du 28 avril 2021.

M. le Maire : Très bien. Questions ?

M. Barbe : Juste une question, non 2 questions. Est-ce que la population est suffisamment informée aujourd'hui concernant l'existence de ce centre funéraire ? 1^{ère} question, après la 2nd concernant le service, il n'y a pas de service de crémation lorsque j'ai vu dans la convention, Est-ce que c'est prévu pour plus tard ?

M. Sababady : Alors pour la communication, il y a des flyers qui sont en train d'être distribués et qui vont être mis dans les points stratégiques, notamment les maisons de services, les mairies de proximité. Donc, il y aura une communication là-dessus et au niveau de la mairie même. En fait, il y aura une communication via Facebook. Et concernant la crémation en fait, il me semble que c'est un projet CIREST qui devrait voir le jour très bientôt. Enfin, ils sont en discussion actuellement pour l'endroit et le positionnement.

M. Virapoullé : La date d'ouverture est programmée ?

M. Sababady : En fait, avec l'habilitation qu'on vient d'avoir, on finalise les derniers petits aménagements qu'il y a à faire. Ce sera livré avant la fin juillet.

M. le Maire : Donc crémation, c'est un projet intercommunal. C'est ça ? Oui, ça ne peut pas être un projet communal, parce que c'est tellement coûteux.

Bon ? Quand on me dit que c'est un projet intercommunal, moi je vous dis sincèrement, je suis sceptique. Oui ?

M. Virapoullé : Effectivement. Je ne rentre pas sur la question intercommunale ou pas. Enfin, je ne rentre pas dans ce sujet. Je ne veux pas polémiquer ce que je veux dire, mais ça ne peut qu'être intercommunal, parce que malheureusement, il faut suffisamment de personnes pour pouvoir, c'est mal redire, mais il faut un minimum de rentabilité de l'action aussi. Donc, il faut un bassin de population suffisamment grand. Et c'est à l'échelle, effectivement de la CIREST, que la question doit se poser. Je parle de ce sujet, parce que c'est un sujet, qui m'a malheureusement intéressé lorsque j'étais élu notamment. E on m'a dit, si c'est pas + de 100 000/150 000 habitants, viens pas voir parce que sinon vous n'arriverez pas à créer un centre de crémation, voilà.

M. Sababady : Oui, aujourd'hui en fait, la population va aller à la crémation, avec le manque de concession et tout ça, on tend vers la crémation. Donc effectivement, ce serait bien de développer ce projet là sur le point de vue sur le territoire de l'Est. Parce qu'en fait, on en a que 2 sur le territoire, dans le sud et le nord. Et c'est un peu compliqué quand il y a des pannes éventuellement.

M. le Maire : Ok très bien. Non, mais ça c'est vrai. Il faut bien mesurer parce que c'est une grosse dépense. Et il paraîtrait même que Saint-Denis, excusez-moi le mot, n'est pas rentable.

Donc. Ok. Qui est contre ?

M. Virapoullé : On va s'abstenir parce qu'on n'a pas lu, on n'a pas une connaissance approfondie du règlement intérieur. Dans le doute, on va s'abstenir, mais on est bien content que le centre funéraire se mette en place.

M. le Maire : Très bien. Merci. Donc qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

AFFAIRE N°15/ BASSIN DE BAINNADE DU COLOSSE - TRANSACTION

M. le Maire : La dernière affaire, c'est l'affaire 15. C'est bassin de baignade donc du Colosse – Transaction. Donc c'est Monsieur PADRE qui suit cette affaire de près.

M. Padre : Oui, effectivement Mesdames, Messieurs. Donc, on vient vers vous ce soir sur la procédure d'urgence, puisque c'est un dossier qui vous est présenté donc en séance.

En vue de vous proposer un protocole transactionnel à passer avec le groupement qui avait été attributaire du marché de réalisation du bassin de baignade. Juste pour rappel pour tout le monde, la commune avait passé donc un marché de conception-réalisation avec un groupement. Mais, je ne vous donne pas tous

les noms, tous les noms vous avez, mais la principale était GTOI, donc pour un montant de 6 100 000 € d'études et de travaux. La fin contractuelle des travaux était prévue en avril 2021 et donc par le jeu de différents éléments de marché public, la réception donc avait été prononcée au 1^{er} octobre 2021, mais avec une réception sous réserve, sous réserve qu'effectivement l'ensemble des dispositifs fonctionnent correctement. Il s'est avéré qu'après quelques jours, après la mise en service, on a constaté qu'on n'atteignait pas en tout cas, le renouvellement de l'eau du bassin, puisque vous savez que c'est un bassin qui va puiser l'eau de mer et qui doit renouveler donc en permanence cette eau puisqu'il n'y a pas traitement de l'eau de mer. Et avec un débit qui doit être de 162 - 170 m³/heure, pour permettre un renouvellement complet donc de l'eau du bassin en 24H00. Donc, on était loin de ces 170 m³ et on avait dû à ce moment-là donc ne plus permettre l'utilisation du bassin et on a engagé un certain nombre de discussions longues et difficiles avec la société GTOI et les autres entreprises du groupement. Donc ça a été relativement longues ces discussions, au point même que nous avons été conduits donc en 2023, en avril 2023, d'appliquer une pénalité au groupement, une pénalité de 1 200 000 €. Donc, cette décision de mise en œuvre d'application de la pénalité de retard a fait réagir les membres du groupement, qui ont dans un 1^{er} temps engagé une action en justice.

Et puis malgré tout, nous avons continué les discussions avec l'entreprise GTOI et les autres membres du groupement, qui nous ont permis donc à ce jour de vous proposer un protocole transactionnel, dans lequel effectivement, le groupement s'engage à reprendre un certain nombre de travaux, et notamment tous les travaux liés au pompage de l'eau de mer, notamment en remplaçant les pompes qui avaient été mises en place à l'époque. Et donc, en contrepartie, la collectivité consent à réduire la pénalité de retard à un montant de 132 500 €. La convention, le projet de protocole donc, qui vous est présenté, prévoit également, que dans l'hypothèse ou au mois de décembre 2024, donc après la fin des travaux, si nous n'atteignons toujours pas ces 170 m³, évidemment nous allons, enfin la pénalité qui était initialement de 1 203 000 € sera due par le groupement. Donc, c'est une solution là transitoire que nous avons pu trouver pour qu'on puisse, et on l'espère tous, pouvoir finaliser l'ensemble des travaux sur ce bassin de baignade et de pouvoir le mettre à la disposition de la population dès la fin du mois de décembre de cette année. Merci.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ?

M. Virapoullé : Oui, tout simplement pour donner notre position et en même temps expliquer. En réalité, qu'il y ait une transaction, c'est une bonne chose. En tout cas, il faut que ça avance. Et lorsqu'il y a un protocole entre la commune et le porteur de projet, c'est qu'on a trouvé une solution technique et assortie d'éléments financiers aussi. Simplement, nous on regrette que ça se fasse en urgence, parce que c'est un rapport quand même d'importance et qui aurait nécessité une analyse plus approfondie de notre part, donc nous allons nous abstenir.

M. le Maire : Merci. Pas d'autres interventions ? Donc abstention. Qui est contre ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie. Et si vous regardez le match ce soir, bon match. S'il vous plaît, les élus de la majorité, si vous pouvez rester 2 minutes, 2 minutes.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, MONSIEUR LE MAIRE REMERCIE L'ASSEMBLÉE ET LÈVE LA SÉANCE À 19H07.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

DCM241030_001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2024

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2024

Que la convocation a été faite le 24 octobre 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	32
Représentés :	09
Absents :	04
Total des votes :	41



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le trente octobre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

**DCM241030_001 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
09 JUILLET 2024**

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2024 joint en annexe et consultable en intégralité à la Direction Générale de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 31

Contre : 10 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article Unique :

- D'approuver le procès-verbal du 09 juillet 2024.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 07 NOV. 2024

Le Maire

Joé BEDIER

